

Connu !

Autor(en): **Mr.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 16

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aujourd'hui, ne seraient point déplacées dans certains milieux. Lisons plutôt :

« Je vous ai commandé et vous commande encore, que vous ne travailliez point le dimanche, mais que vous alliez dévotement au temple et d'y prier avec dévotion de face et modestie d'habit.

« Que vous ne devez porter aucune chevelure étrange, ni perruque pour vous enorgueillir; que vous devez faire part de vos richesses aux pauvres et croire que cette lettre est dictée par Dieu et adressée à nous par Jésus-Christ, afin que vous ne viviez pas comme des bêtes brutes; vous avez six jours de la semaine pour faire votre travail, mais vous me devez sanctifier le jour du dimanche, et si vous ne me sanctifiez pas, j'enverrai sur la terre, la guerre, la peste, la famine, avec d'autres tourments pour vous châtier, afin de vous faire vivement sentir vos torts et mon indignation.

« Je vous ordonne de ne point travailler trop tard le samedi soir, et que chacun de vous, jeunes et vieux, vous rendiez de bon matin au temple pour confesser vos péchés à Dieu, afin d'en obtenir le pardon.

« Ne souhaitez ni or ni argent, ne soyez point orgueilleux, ne convoitez pas la chair par des passions désordonnées et ne vous servez jamais d'aucune fraude. Sachez que je suis l'auteur de toutes choses et qu'ainsi je puis les détruire. Ne parlez point mal les uns des autres, et si votre prochain s'appauvrit, ne vous en réjouissez pas, mais ayez plutôt compassion de lui. Vous, enfants, honorez vos pères et vos mères, afin que bien vous en arrive.

« Celui qui ne croira pas à ces choses, ni ne les mettra en pratique est perdu et damné; Jésus-Christ l'a écrit de sa propre main. Que celui qui, possédant cette lettre, ne la communique pas à d'autres et ne met pas lui-même son contenu en pratique, soit anathème par l'Eglise de Christ et abandonné de ma puissante main.

« Cette lettre peut être copiée par chacun. Si vos péchés surmontent le sable de la mer, ou l'herbe des champs, ils vous seront pourtant pardonnés si vous croyez à ce que cette lettre dit. Au Jour du Jugement je vous interrogerai sur vos péchés, malheur à vous si vous ne pouvez me répondre un seul mot ».

Comme genre de littérature, ce singulier message ressemble assez à celui que reçut, en 1734, le ministre de Vufflens-le-Château et dont nous avons publié le texte, d'après une mauvaise copie, dans le *Conteur* des 30 juillet et 6 août 1921.

Cet exemplaire, le seul que nous connaissions alors, n'est remarquable que par les erreurs de lecture qu'il renferme, ainsi que par les fautes d'orthographe dont il est émaillé. En outre, on ne compte plus les omissions révélées par la comparaison de ce duplicata avec les copies qui nous ont été signalées ultérieurement. De toutes façons, Jean-Gabriel Roy est un illettré ou un copiste extraordinairement négligeant. Sous sa plume maladroite, des suppressions intempestives de texte rendent, parfois, certaines phrases absolument inintelligibles. C'est, par exemple, celle-ci : les Tares qui extermineront cette fausse chrétienté...; il fallait lire les *Turcs*... Pour lui, les noms de *Randen*, *Emblans* et *Orot*, que nous lisons dans un autre manuscrit, deviennent *Restent*, *Embdon* et *Glogon*.

Au surplus, il a supprimé le préambule et la fin qui avaient leur importance; or, voici le texte de l'un et de l'autre d'après le manuscrit dit de Villette:

« Copie de la lettre particulière qui a été adressée à Monsieur David, ministre à Vufflens, par Monsieur Randen, ministre de la Parole de Dieu, à Emblans, dans la principauté de Porrentruy, le 7 novembre 1734.

« Arrivé le premier Dimanche de la Toussaint, de l'année 1734.

« Votre très humble serviteur,

« Signé : Randen, ministre de la Parole de Dieu, pasteur à Emblans, qui est

une Eglise Réformée dans la principauté de Porrentruy, qui aussi bien que celle de Saint-Marie-aux-Mines, dépend de LL. E.E. de Berne ».

A propos de ces curieux documents, on lira peut-être avec intérêt ce qu'en a écrit M. le professeur Vuilleumier, de Lausanne, à qui ils avaient été communiqués; on sait qu'en matière d'histoire ecclésiastique vaudoise, spécialement depuis la Réforme, son opinion fait autorité :

« La lettre céleste de 1721 rappelle les oracles que certains illuminés d'Allemagne, comme le fameux perruquier de Nuremberg, Jean Feunhardt, disaient avoir reçus d'En-Haut, et qu'une partie de nos piétistes vaudois, François Magny par exemple, prenaient pour parole d'Évangile.

« Quant à la vision du vieillard (ange ?), que raconte la lettre de 1734, le pasteur à qui cette lettre était adressée est connu. François-Emanuel David fut, en effet, pasteur à Vufflens-le-Château, de 1724 à 1764, année de sa mort. Il dut être un excellent serviteur de Dieu, car c'est à son instigation qu'a été construit le temple actuel de Vallorbe, où il était pasteur auparavant. Par ses soins, atteste le procès-verbal de la Classe d'Yverdon, l'ivrognerie a été chassée de Vallorbe. Par les actes de la Classe de Lausanne, on voit qu'il était soupçonné de piétisme; c'est pour cette raison que la dite Classe refusa de sanctionner un projet d'échange, qui aurait trop rapproché le ministre David de Vevey, alors le siège, grâce à Magny susmentionné, d'un conventicule de piétistes qui inquiétait fort le Consistoire de cette ville.

« Mais pour ce qui est de l'auteur de la lettre, ce pasteur Randen (?), il est absolument inconnu. On n'a pas non plus connaissance, dans l'ancienne principauté de Porrentruy, d'une paroisse du nom d'Emblans. A moins que ce village n'ait disparu depuis lors, il doit y avoir là une faute de copie ou de lecture.

« Quant à l'Eglise de Saint-Marie-aux-Mines, elle se trouve en Alsace, en non dans le territoire bernois actuel. Au reste, le dit pasteur semble, au moment de sa vision, s'être trouvé dans un état pathologique très particulier, puisque, de retour chez lui, il dut s'aliter pendant plusieurs semaines ».

Pour l'histoire du piétisme romand, il serait intéressant de pouvoir se rendre compte dans quelles proportions et dans quelles régions du Pays de Vaud de semblables « messages » ont été répandus, et surtout quels furent les effets de cette diffusion. Pour le moment, nous ne connaissons que trois exemplaires du récit de l'apparition d'Emblans, et deux de ces derniers contiennent encore le texte de la lettre céleste de Rambourg.

Le premier est la copie faite par Jean-Gabriel Roy, en 1797, et publiée par nos soins l'année dernière. Comme nous l'avons dit, celle-ci appartient à M. le syndic de Premier.

Le second est le double, exécuté vers 1848, par Louis Gauthey, d'après l'original, une sorte de circulaire imprimée ou manuscrite (nous ne pouvons préciser exactement ce détail) qu'il aurait eue entre les mains.

Quant au troisième exemplaire dit de Villette, il a une origine des plus curieuses. La copie que nous en possédons avait été « faite à Cully le 15 janvier 1896 », par une demoiselle Duboux, d'après un parchemin découvert dans les papiers d'Adolphe Duboux-Davel, son père, qui le tenait d'une nommée Rosalie Girard, de Savigny. Celle-ci, qui en avait fait un double le 25 janvier 1884, aurait reçu l'original en don d'une dame Bovard-Duboux, « laquelle l'avait trouvé scellé dans un mur de sa maison, et découvert ensuite par l'écho et par hasard ». Décidément, cette découverte tient du miracle.

En existe-t-il d'autres exemplaires ? Nous serions reconnaissant aux lecteurs qui voudraient avoir l'obligeance de nous signaler ceux qu'ils pourraient connaître.

F.-Raoul Campiche, archiviste.

C'EST L'HEURE...

*Mon cœur aurait assez de peine pour gémir,
Peut-être assez de mots pour exprimer sa peine,
Mais pourquoi s'attacher à ce qui fait souffrir ?
Parlons plutôt d'amour, car mon âme en est pleine.*

*Laissons notre douleur s'effacer un moment,
Chasse enfin cet ennui sous lequel ton front plie,
Et rêve sans penser à notre éloignement,
Sans te faire envahir par la mélancolie.*

*C'est l'heure où les vains bruits de la foule ont
Où la fuite du temps nous trouble davantage,
Où l'on devine mieux si l'on est délaissé;
C'est l'heure où les oiseaux dorment dans*

*C'est l'heure où l'on oublie un instant le malheur,
Où, plus calmes, les flots sur la grève se brisent,
Où les barques s'en vont, glissant avec langueur,
C'est l'heure où les baisers impuissants s'éternisent.*

*Où la fraîcheur du soir caresse les bras nus,
Où la femme apparaît plus pâle au clair de lune,
Les sourires, les pleurs ne sont plus contenus,
La tristesse descend dans les yeux de chacun.*

*L'heure où meurent les fleurs sur les corsages,
Où, suspendue au bras de son ami qui chante,
La jeune fille passe et repasse à pas lents,
Deviens silencieuse et vaguement dolente.*

*C'est l'heure où, dans ma chambre, un peu de
L'heure où j'ai senti la chaleur de ta joue,
Contre ma joue, et l'heure où je fus pénétré
Du mal d'aimer toujours qui de l'être se joue.*

*C'est l'heure où je pensais reposer dans ta
Où, croyant murmurer ce que je viens d'écrire,
Tu m'écoutais parler et répondais bien bas
Des mots délicieux, expirants, que j'aspire.*

André MARCEL.

Les doux noms. — Ah ! vois-tu, je t'aime bien, mon chou !

— Oui, oui, tu m'appelles mon « chou » pour tirer une carotte, dis ?

Connu ! — Oh ! je le connais bien, cet hyperbole. Il vous passe la main dans le dos, par devant, et vous érache à la figure, par derrière !

ADAM DANS LE PÉTRIN

Fantaisie communiquée par un vieil abonné.



ORIGINE des mitrons — ou des boulangers, pour être respectueux à l'égard des chevaliers de la miche — remonte à la plus haute antiquité, et l'on peut soutenir carrément que notre ancêtre le plus reculé, Adam, était déjà du métier, puisqu'il est dit : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Or, Adam était le seul homme sur terre à ce moment-là. Il devait donc connaître le pétrin et savoir mettre la main à la pâte pour faire son pain lui-même, s'il ne voulait pas mourir de faim. Par conséquent, Adam était boulanger, et il n'était pas plus fier pour cela.

Mais Adam n'était pas ambitieux. Son commerce allait bien; il était lui-même son meilleur client; jamais il ne lui restait de la vieille marchandise; personne ne prêtait à crédit; les rificateurs des poids et mesures n'étaient encore inventés et la hausse ou la baisse des farines le laissaient froid.

Il aurait pu être parfaitement heureux, si un petit incident n'était venu jeter le trouble dans sa paisible existence.

Par suite d'un tremblement de terre, son veil-matin s'était détraqué, et comme Adam n'avait pas encore de gosses pour remplacer le réveil, il lui arrivait souvent de rester dormant, et de « béder » sa première fournée. Un matin, c'était même près de neuf heures qu'il descendait à son four. Comme toujours, quand on est en retard, tout allait de travers. Le boulanger de Bret faisait défaut, comme par exprès, toute une boîte d'allumettes phosphoriques y